

Venez nous rencontrer

Quel que soit le projet envisagé, n'hésitez pas à vous renseigner avant d'entreprendre vos travaux. Lors de permanences hebdomadaires (sans rendez-vous) :

Bapaume :

- Le 1^{er} jeudi du mois de 10h à 12h à la Communauté de Communes (5, rue Neuve)
- Le 3^{ème} vendredi du mois de 10h à 12h à la Communauté de Communes (5, rue Neuve)

Bertincourt :

- Le 2^{ème} jeudi du mois de 10h à 12h à la Maison des Services Publics (2, rue d'Hermies)

Bucquoy :

- Le 3^{ème} jeudi du mois de 10h à 12h en Mairie (19, rue Dierville)

Croisilles :

- Le 4^{ème} jeudi du mois de 10h à 12h à l'antenne de la Communauté de Communes (7, rue de Saint-Léger)

03 21 59 17 17

habitat@cc-sudartois.fr



monprojet.anah.gov.fr

Une aide en ligne qui change tout !



Contactez-nous

Pour une demande de renseignements, découpez et retournez ce coupon sous enveloppe affranchie à :

Communauté de Communes du Sud-Artois
Guichet Unique Habitat
5, rue Neuve – CS 30002
62452 BAPAUME Cedex

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tél :

Email :



OPAH

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
du Sud-Artois



Des aides financières
pour vos travaux d'amélioration
de l'habitat



Cette opération ne fait pas
l'objet de démarchage





Qui est concerné ?

- ▶ Vous êtes propriétaire occupant d'un logement de plus de 15 ans

Vous souhaitez **améliorer le logement que vous occupez**, vous pouvez bénéficier d'aides des différents partenaires (sous conditions de revenus).



- ▶ Vous êtes propriétaire de logement(s) locatif(s)

Vous souhaitez **améliorer un logement que vous louez** ou que vous souhaitez mettre en location (sous conditions de conventionnement), vous pouvez bénéficier d'aides et d'avantages fiscaux.



Les avantages de l'OPAH

- ▶ **Des aides financières** des différents partenaires (Anah, Communauté de Communes, caisses de retraite, CAF...).
- ▶ Un accompagnement administratif et une assistance technique **gratuite** tout au long de votre projet.

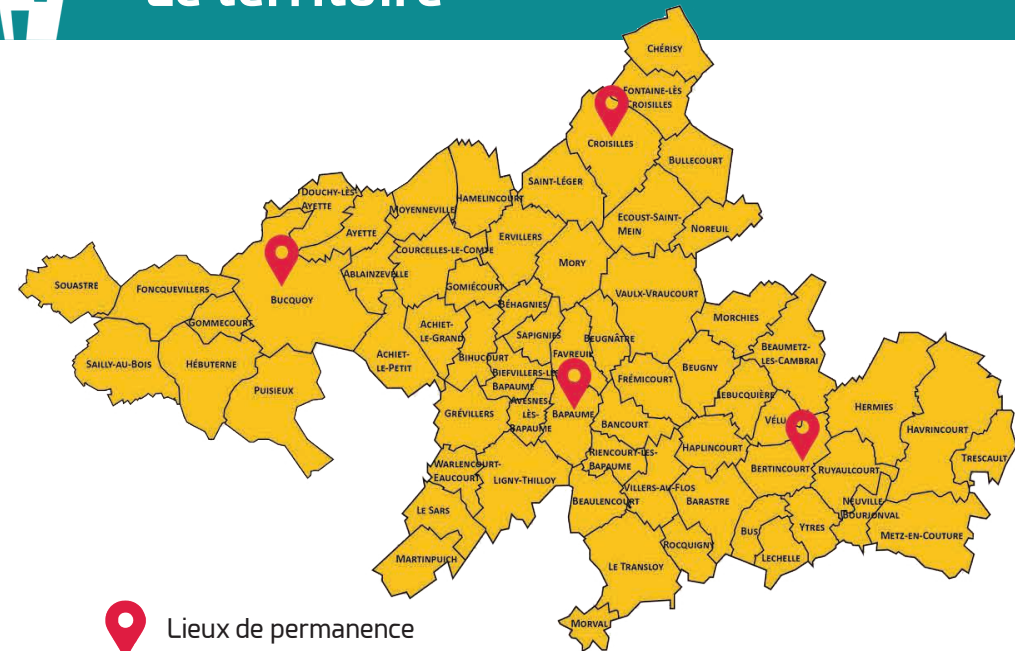



Pour quels travaux ?

- ▶ Travaux d'économies d'énergie (*Isolation, chauffage, menuiseries extérieures...*)
- ▶ Mise aux normes d'habitabilité (*Electricité, couverture*)
- ▶ Réhabilitation du logement
- ▶ Travaux d'adaptation du logement au vieillissement / handicap (*Salle de bain adaptée, WC rehaussé, rampe...*)



Le territoire



 Lieux de permanence

Attention :

pour bénéficier d'éventuelles aides, les travaux ne doivent pas être commencés avant l'autorisation des différents organismes. Renseignez-vous !